Alors se furent des heures exquises et adorables que passèrent ensemble ces deux êtres également honnêtes, droits et purs.

Avec une sollicitude vraiment maternelle, Cécile veillait sur cette tremblante lueur de raison, toujours prête à s'éteindre, dans le cerveau si peu guérie de l'ingénieur.

Lui, il se croyait dans quelque maison de santé des environs de Paris, où on le soignait pour les suites de cette fièvre muqueuse, qui d'après le docteur Astier avait failli le tuer.

Il voyait Cécile chaque jour, il lui parlait sans cesse de son affection sans bornes, de ses projets d'avenir, il lui disait quelle joie serait la sienne quand elle serait sa femme.

Et il retrouvait des mots délicieux pour exprimer à celle qu'il croyait toujours être sa Jacqueline les sentiments profonds, tendres et raffinés qui étaient les siens.

Alors, peu à peu, le miracle se fit, et ce pauvre cerveau malade, déséquilibré, presque anéanti, commença le travail de sa reconstitution.

Mais en même temps, à certaines heures, une immense tristesse envahissait Michel Loisy.

Des pensées encores fugitives, plus rapides que des éclairs, mais qui, cependant, laissaient des traces derrière elles, qui montraient le boulevard de Clichy, le voyage en Algérie !......

Avait-il donc rêvé tout cela ?

Et il restait des heures entières immobile, absorbé, regardant Cécile avec des yeux où la folie paraissait s'allumer encore.

Au fond de son cerveau malade, cette idée surgissait plus souvent, chaque jour plus tenace, étreignant le pauvre garçon ainsi que le plus douloureux des cauchemars : celle qui était là, à ses côtés, le soignant, l'aimant, celle qu'il appelait Jacqueline enfin, était-elle bien réellement Jacqueline ?

Et le docteur Astier surveillait plus que jamais le grave travail qui se faisait dans l'esprit de son malade ; de ses mains expertes et délicates, il l'aidait lui-même à soulever doucement le voile léger qui subsistait encore entre Michel et la vérité, mais qui certainement ne pouvait tarder à se déchirer tout à fait, sous l'empire des soins et de l'affection du père et de fille, ainsi que se dissipent au matin les nuages légers dont s'entoure Mab, la fée charmante des illusions et des mensonges.

IV

UN SECOND BONHEUR.

Un jour, Michel Loisy s'approcha d'un manœuvre qui travaillait dans un coin retiré du parc, et qui n'étant pas de la maison, n'avait point d'ordres à son endroit.

—Où suis-je ici ? lui demanda tout à coup l'ingénieur.

—A l'Alicastre, monsieur, répondit l'autre simplement.

—Qu'est-ce que c'est que l'Alicastre ?

—La maison de santé du docteur Astier.

—Oui, je sais.... mais à quelle distance sommes-nous de Paris ?

—De Paris !.... répéta le jardinier en ouvrant des yeux énormes.

—Combien faut-il de temps pour y aller, si vous aimez mieux, et quelle est la station la plus proche ?

—Je ne le sais pas.... Il faut bien quatre jours pour le moins, d'ici à Paris. Quant à la ville la plus voisine, c'est Alger ; elle est à deux heures, en voiture.

Un grand tremblement saisit Michel.

Alger !...... L'Algérie !......

Il n'avait donc pas rêvé et, plus rapide que l'éclair, son esprit revit tout ce qui lui était arrivé.

Il chancela. Mais grâce aux soins de Cécile, ses forces étaient revenues, elles lui permettaient maintenant de connaître la douloureuse vérité sans en mourir.

Il se recueillit, cherchant à rassembler ses souvenirs.

Peu à peu, sous l'empire de la volonté, sa mémoire se faisait lucide, tandis que se déchiraient les derniers voiles qui lui avaient jusque-là caché la désespérante réalité.

Alors, tout naturellement, sa pensée se reporta sur Jacqueline, sa Jacqueline adorée !

Elle n'était donc pas morte, puisque Michel la revoyait chaque jour !....

Ou bien.... ou bien une autre jouant une comédie sublime, une comédie de pitié et de dévouement, avait-elle consenti à prendre sa place !

Il cherchait....ne trouvant pas encore.

Dans son cerveau il y avait toujours des lacunes, de grands trous noirs au-delà desquels il ne se rappelait pas....

Les idées en lui fermentaient confuses, sans qu'il lui fut possible encore de les coordonner, de les assembler.

Cependant, au premier choc, à la plus légère commotion, la raison intacte jaillirait du chaos, c'était évident.

Michel passa deux jours, déchiré de luttes et d'angoisses, appelant celle qu'il croyait toujours sa Jacqueline, mais ne la rencontrant nulle part, car Cécile était partie en voyage avec son père.

Quel tourment que cette absence !....

Bien qu'en la voyant maintenant, il était bien sûr de reconnaître si celle qui le soignait était Mlle de Sermaise ou.... une autre.

Au bout du troisième jour, Loisy était en proie à la même anxiété fiévreuse, mais il considérait sa situation avec plus de calme.

Dans ce parc, où sa douce garde-malade,—quelle qu'elle soit,—lui avait témoigné tant d'affection et de dévouement, il vaguait au hasard, la cherchant instinctivement, laissant son cœur la désirer, l'appeler.

Une après-midi qu'il marchait sans but, rien que pour briser ses membres et apporter un dérivatif à sa tête malade, il se trouva dans un endroit où nul n'allait d'ordinaire, car c'était la partie du jardin réservée au directeur.

Le site était charmant, ombragé d'arbres magnifiques, encombré de fleurs dont le parfum violent grisait. Derrière de grands buissons de myrtes et d'arbousiers aux taillis presque impénétrables, deux personnes assises sur un banc rustique causaient.

Michel allait s'éloigner quand la voix de Cécile, cette voix qui lui causait toujours la même sensation, frappa son oreille.

Il se dissimula derrière la tremblante muraille de verdure, retenant son souffle, écoutant, ne voyant pas ceux qui parlaient.

—Comment va notre malade, cher père ? demandait la jeune fille au docteur Astier.

—Beaucoup mieux, répondit le médecin, la crise finale approche ; dans quelques jours, demain peut-être, son intelligence reviendra à coup sûr.

Depuis que nous sommes partis, un grand travail, paraît-il, s'est fait en lui. Il cherche à se souvenir, il fait pour cela d'extraordinaires efforts.

—Et il n'a pas souffert ?

—Notre sous-directeur, le docteur Carrey, ne le croit pas.

Il prétend que M. Loisy n'a pas eu de fièvre, et il assure que si l'angoisse est peinte sur son visage, le regard est tranquille.

—Alors, vous avez de l'espoir ?

—Oui, beaucoup ; et c'est toi, ma Cécile, qui auras accompli cette cure difficile ; toi seule, par l'apaisement et le bonheur que tu as su donner à notre pauvre malade.

Michel, qui écoutait tremblant, ahuri, comprenant à peine ce qui se disait, enfonçait ses ongles dans sa chair.

Cécile !.... Elle se nommait Cécile.... Elle appelait le docteur Astier " mon père"....

Mais alors l'autre, sa Jacqueline, c'était bien vrai qu'elle était morte !.... Et c'était cette mort qui lui avait enlevé la conscience de lui-même et le souvenir de tout ce qui s'était passé !....

Il chancela.

La voix de Cécile, s'élevant de nouveau, le força à se contenir, afin d'écouter ce que la jeune fille allait encore dire.

Et alors, malgré la douleur immense qui broyait le cœur du pauvre garçon, une curiosité, une émotion bizarre, plus fortes toutes deux que sa volonté, le forçaient à rester là, les pieds cloués au sol, les oreilles ouvertes, haletant et immobile.

—Moi, disait Mlle Astier avec un grand sentiment de tristesse, non, cher père, vous vous trompez, ce n'est pas moi qui ai sauvé Michel Loisy.

—Et qui donc, mon enfant bien aimée ?

—C'est le souvenir de la morte, la seule qu'il aime toujours.

La voix était brisée, pleine de sanglots mal contenus.

Au bout de quelques minutes de silence, Cécile reprit :

—Alors vous croyez qu'il tendra à la guérison ?

—J'en suis sûr.

—Et, une fois guéri, il quittera l'Alicastre ?

—C'est probable. M. Lancenelle lui réserve toujours la direction de son usine, et il l'attend même avec la plus grande impatience.

—Ah !.... alors nous ne le verrons plus !....

M. Astier ne répondit pas, et à travers une fente du feuillage, Michel vit des larmes abondantes couler des yeux de la jeune fille, des larmes qui brisaient étrangement le cœur de Loisy et lui causaient un trouble profond.

—Sois raisonnable, ma Cécile, dit le médecin au bout de quelques minutes et d'une voix très douce ; je ne te reconnais pas.... toi toujours si sereine et si grave, qu'as-tu donc ?

Elle leva vers son père son pâle visage, rendu mille fois plus beau par les larmes dont il était couvert.

—Vous avez voulu me faire jouer le rôle d'une fiancée, dit-elle, et malgré tous les raisonnements de mon esprit, je l'ai pris au sérieux, ce rôle....

C'est une nature si droite, si élevée, si pure aussi, que celle de Michel Loisy.... Ah ! si vous saviez !....

—Je m'en doute bien ; aussi, ma fille chérie, je ne considère point ce qui t'arrive comme un irréparable malheur, moi. Va, ma Cécile, sèche ces beaux yeux, qui ne sont pas faits pour pleurer. Quand notre malade apprendra ce que tu as fait pour lui, il t'aimera, sois-en sûre. Tu possèdes du chef de ta pauvre mère une fortune qui se doublera à ma mort; tu es belle et bonne, où trouverait-il un trésor pareil ?

Malgré sa légitime douleur, il comprendra quel pur et doux bonheur passe encore à portée de sa main, et certainement il ne le laissera pas échapper.

Cécile hochait tristement la tête.

—Vous vous trompez, papa, dit-elle, Michel aime Jacqueline de Sermaise, il l'aime uniquement, il l'aimera toujours. Au moment où sa raison complètement revenue, lui montrera l'erreur commise vis-à-vis de moi, il me retirera aussitôt son cœur, ce cœur si chaud et si bon, aux tendresses duquel je m'étais si bien habituée, même en sachant qu'elles ne s'adressaient pas à moi. Et alors, voyez-vous.......alors......

Ses larmes redoublèrent.

—Et alors que feras-tu ? demanda le docteur bouleversé de la voir pleurer ainsi.

—Je crois bien que j'en mourrai ! dit-elle simplement.

Le docteur, jusqu'au fond de l'âme, tressaillit.

—Oui, continua la jeune fille, j'en mourrai comme ma pauvre mère est morte de la perte de mon frère, dont nous n'avons pu la consoler ni l'un ni l'autre.

—Et moi, murmura le pauvre homme, moi, je ne suis donc rien pour toi, cruelle enfant que tu es ?

—Oh si ! Et avant d'avoir rencontré Michel Loisy, je n'aimais que vous au monde ; mais ma mère aussi, vous aimait par-dessus tout, et malgré toute sa volonté de vivre pour nous, elle ne l'a pas pu. Moi je sens que je ferai comme elle ; si Michel s'en va, je mourrai.

L'ingénieur avait fait quelques pas.

Maintenant, il était tout près du père et de la fille ; il entendait jusqu'au souffle de Cécile, il voyait sa petite garde-malade le visage couvert de larmes, appuyée sur son père, toute pâle et sans forces, ainsi qu'un frêle lis que l'orage eût brisé.

Il se sentit étreint, remué, bouleversé.

Hélas !......ce n'était pas Jacqueline qu'il avait devant les yeux, Jacqueline sa folie et son amour, celle qu'il n'oublierait jamais.......Mais comme Cécile était belle aussi, avec son doux visage désespéré, et désespéré à cause de lui à qui elle avait rendu la raison !

—Ah ! vieux fou que je suis, disait en même temps et tout haut le docteur Astier, j'ai voulu faire de la philanthropie, de l'humanité, du bien.... Je n'ai pas réfléchi et j'ai brisé le cœur de ma fille, ma pauvre petite Cécile, mon cher trésor, tout ce que je possède sur terre !....

Dis, mon adorée, dis que tu vivras, ou bien c'est moi qui me tuerai de chagrin et de remords.

En remuant sa douce tête brune, avec l'obstination aveugle des premières douleurs, Cécile Astier toujours en larmes, répondit :

—S'il m'aime, oui, je vivrai, mais pas autrement !....

A bout de forces, ne pouvant plus supporter ce qu'il voyait, ce qu'il entendait, Michel s'enfuit vers son appartement.

Il ne redescendit point dans le parc de la journée ; le soir il refusa de recevoir le docteur Astier.

Toute la nuit, un grand, un terrible combat se livra en lui : fidèle à la morte, il l'eût été toute sa vie, c'était aussi bien dans son caractère, dans son tempérament que dans son cœur. Car Cécile avait bien deviné ce qui se passait en lui : c'était Jacqueline qui avait eu ses exclusives tendresses, Jacqueline qui les avait encore, qui les aurait toujours !....

Et en dehors même de cet unique amour, devait-il, pouvait-il, le cœur plein d'une autre, offrir son nom à cette pure et loyale enfant, qui, elle, l'aimerait saintement, absolument, il en était sûr !

D'un autre côté si Cécile mourait, de son premier chagrin, ainsi qu'elle venait de le dire, quel remords, quelle désolation pour Michel !

Allait-il payer de cette façon cruelle et tragique les soins et l'affection qui lui avaient été prodigués par le père et la fille ?

Au matin, après bien des combats et bien des larmes, sa résolution enfin était prise.

Cependant, lorsqu'il fut habillé, il hésita encore. Malgré lui, il jeta un regard vers cette mer perfide, qui lui avait pris sa femme adorée, sa Jacqueline toujours si aimée.

—Si je remplis un devoir, murmura-t-il comme si elle eût été là pour l'entendre et lui répondre, m'en voudras-tu ?

Il resta quelques instants immobile, les yeux fixés au loin, en proie à sa dernière lutte, la plus terrible, la plus cruelle de toutes.

—Non, dit-il enfin, la mort épure et rend meilleur. Dans l'autre vie, les passions et les mesquineries de celle-ci disparaissent. Toi, déjà si bonne, tu comprendras que j'ai une dette d'honneur à payer, et tu m'approuveras.

Il essuya quelques larmes.

—Ah ! continua-t-il de plus en plus ému, quoi qu'il arrive, chère adorée si tôt disparue, ton souvenir remplira éternellement ma vie !....

En s'éloignant, triste et brisé, il répéta :

—Eternellement !....

Quelques minutes après, on l'annonçait chez le docteur Astier.

Celui-ci, à la vue de Michel, très grave avec ses yeux clairs encore mouillés de larmes récentes, sentit son cœur se serrer.

Il voyait bien que c'était le bonheur de Cécile qui allait se décider, de Cécile, en proie depuis la veille à une fièvre ardente, peut-être mortelle.

—Docteur, commença aussitôt le jeune homme, je suis guéri et je viens vous remercier.

—Guéri ! répéta le pauvre homme en pensant à sa fille, en êtes-vous bien sûr ?

—Oui, car je me souviens.

—De quoi ?

—De tout !

Et Loisy, incapable de contenir son émotion, cacha sa tête dans ses mains.

—Oh ! mon pauvre garçon, murmura le médecin en serrant les doigts de Michel à les briser, la vie est une cruelle chose ! Pour supporter ce qu'elle nous réserve, il faut beaucoup de courage.

—J'en ai ; mais je pleure devant vous parce que je veux ne vous rien cacher de mes sentiments, et que, venant vous demander un conseil, je tiens à mettre mon cœur à nu sous vos yeux.

—Parlez, je vous répondrai avec toute la loyauté dont je suis capable.

—Je le sais, et cette conviction me donne la force dont j'ai besoin.

Je vous ai dit que je me souvenais. Hélas ! je me rappelle ma pauvre Jacqueline, l'ardente affection qui nous liait, le bonheur sans nuages goûté ensemble, je me rappelle tout.... aussi la terrible catastrophe qui nous a séparés pour toujours.

Il y eut un moment de silence pénible.

Ce fut Michel qui le rompit.

—Mais je me souviens aussi du dévouement d'une autre, une ange encore meilleure que belle et qui, par une suite de soins exquis, m'a rendu la raison !....

Jusqu'au fond des entrailles le malheureux père tressaillit.

C'était bien de sa Cécile que Michel parlait ainsi !

Est-ce qu'il l'aimerait ?....

Mais alors elle était sauvée, la chère petite, elle vivrait, elle serait heureuse !

Il ouvrit la bouche.

—Cécile !.... balbutia-t-il éperdu. Ah ! monsieur Loisy....

Mais soudain il s'arrêta.

Qu'allait-il dire ?

L'offrir, dévoiler le secret de la malheureuse enfant ?

Et si Michel, au contraire, ne l'aimait pas ?

Il sentit une goutte de sueur perler à la racine de chacun de ses cheveux.

Loisy vit son anxiété et lui dit aussitôt :

—Mon pauvre monsieur Astier, ne me racontez rien, c'est inutile ! [illegible]

Hier, j'errais, à peu près inconscient, dans le parc, quand j'ai entendu deux voix ; j'ai écouté et.... et....

—Et quoi ? [illegible]

—Eh bien ! j'ai compris les sentiments de Mlle Astier.

—Mon Dieu !......

—[illegible]

—Que dites-vous ?.... Vous l'aimez ?.... Mais c'est la vie, [illegible] le paradis et le bonheur [illegible]

Michel eut un geste triste.

—Hélas, non ! dit-il navré, je ne l'aime pas ; je ne l'aime pas de cette passion exclusive et profonde à laquelle aurait droit une créature si belle et si bonne. Mon cœur est rempli du souvenir de la morte aimée toujours !..... Aussi je viens loyalement à vous pour vous demander le conseil dont je vous ai parlé tout à l'heure, et si vous voulez me le donner, je le suivrai.

—Je vous écoute.

—L'estime la plus entière, une reconnaissance infinie, une affection solide, à toute épreuve, telle que peut la ressentir un homme qui n'a jamais menti, et pour lequel tout devoir est sacré, ces choses, docteur, sont-elles capables, à votre sens, de remplacer l'amour absent et de faire le bonheur d'une femme telle que votre fille ?

—Ah ! Dieu oui !.... s'écria le pauvre père renaissant à l'espoir après la dure anxiété qui avait été la sienne. Oui, mon cher enfant, l'amour et la passion s'enfuient vite à tire d'ailes, tandis que l'estime, la confiance, la tendresse s'approfondissent au contraire davantage chaque jour, et c'étaient bien des sentiments éprouvés par un garçon tel que vous que j'avais rêvé de voir inspirés par ma Cécile.

—Alors, docteur, puisqu'un cœur désenchanté,—que dis-je, désenchanté !...—encore plein de l'image de la morte, ne vous effraye pas, j'ai l'honneur de vous demander la main de Mlle Astier.

—Et je vous l'accorde, je vous l'accorde avec joie, avec confiance, parce que je connais ma fille, et je suis bien sûr que son ardente affection vous fera oublier tout ce qui ne sera pas elle. Quant à ce souvenir dont vous parlez, s'il ne s'efface pas tout à fait, dans la vie de chaste et calme bonheur que ma fille vous créera, il s'atténuera du moins assez pour qu'avec la bonté et la raison de Cécile, il ne soit jamais un obstacle à l'intimité de votre union.

Permettez-moi une seule prière, voulez-vous ?

—Dites, répondit Michel très ému, que puis-je vous refuser après les paroles que vous venez de prononcer ?

—Vous m'avez fait votre confession, j'en garde toute la responsabilité pour moi, ne la recommencez pas auprès de votre fiancée ; il n'est point nécessaire qu'elle apprenne de votre bouche que votre cœur n'est pas encore tout à elle.

—O docteur !.... docteur !.... murmura Loisy avec l'expression d'un doux reproche, vous me croyez donc bien cruel !....

Deux mois après, dans la résidence ensoleillée préparée avec tant d'amour pour Jacqueline, au milieu des fleurs, des arbustes rares, des chants d'oiseaux, au bruit de l'usine en mouvement, accueillie dès le seuil par le sourire paternel et bienveillant de M. Lancenelle, Cécile Astier arrivait au bras de son mari, Michel Loisy.

Elle était heureuse, sa confiance en celui qu'elle aimait était illimitée, et malgré cette pauvre morte dont le souvenir remplissait toujours l'âme du jeune homme,—elle le voyait bien,—Cécile n'était point jalouse, et elle se promettait au contraire tout un avenir de joies paisibles et de bonheur honnête.

V

LE NAUFRAGE.

Pendant que son mari devenait fou de sa perte, et que malgré tous ses efforts pour aimer Cécile Astier, il la pleurait toujours aussi amèrement, Jacqueline de Sermaise n'était point morte.

Elle était arrivée à Marseille pour s'embarquer sur l'*Etoile-des-Mers*, ainsi qu'elle l'avait télégraphié à Michel.

Le temps était splendide, cinq heures sonnaient, et le quai de la Joliette fourmillait de monde, surtout aux environs de l'embarcadère des paquebots, où le courrier d'Alger s'apprêtait pour le départ.

C'étaient des allées, des venues sans fin ; des cris des matelots enlevant les dernières marchandises, des offres des patrons pêcheurs proposant de faire visiter quelque grand bateau en partance, des amis conduisant des voyageurs, les embrassant dix fois avant la séparation ; puis les ordres brefs et précis des officiers veillant aux derniers préparatifs.

Seule, peut-être, de tous ceux qui étaient là, Jacqueline considérait ces choses d'un regard indifférent trouvant néanmoins admirable le coup d'œil de ce port encombré de bateaux de toutes nations, bariolé de pavillons de toutes couleurs, sur lequel retentissaient en une rumeur folle, mêlés à tous les jurons marseillais connus et inconnus, les idiomes de l'Occident, de l'Orient et même de l'Extrême-Orient ; où grouillaient, dans un encombrement à faire tourner la tête, Italiens, Chinois, Espagnols, Turcs, Grecs, Maltais, Anglais, Russes, tout cela sentant l'ail, le Patchouli, la vanille, les oranges, le poisson et bien d'autres choses encore, fumant, mangeant, se disputant.

Mais, au bout de quelques instants, la jeune femme ne fit plus attention à ce spectacle vraiment unique et endiablé, car son cœur s'envolait ailleurs.

Ailleurs, vers cette rive africaine où l'attendait Michel, son mari bien-aimé, dont elle était séparée depuis si longtemps déjà. Et fermant ses longs yeux doux, Jacqueline voyait tout ce qui l'attendait là-bas ; cette petite maison mauresque et si bien décrite par l'ingénieur, ce grand parc, ce soleil....

Elle pensait par-dessus tout aux joies sans pareilles du revoir, à ce bonheur sans nom de se retrouver pour ne jamais plus se séparer.

Mais, avant cette heure bienheureuse, que d'ennuis encore, de dangers même... Cette mer à traverser lui épargnerait-elle ses perfidies et ses catastrophes !....

Un frisson passa sur les épaules de Jacqueline : Ah ! si elle allait mourir en mer, sans avoir revu Michel !....

Bientôt le bruit étourdissant des treuils à vapeur remontant les ancres fit trembler le navire du faîte à la base ; un brouhaha plus intense se produisit, une sorte de bousculade, dans laquelle s'échappaient les derniers commissionnaires, les amis privilégiés, les parents.... tous ceux enfin qui ne partaient pas.

Des coups de sifflet retentissaient à droite, à gauche, tous avec des modulations différentes ; sous une trépidation sourde, le bateau se mit à frémir tout haletant ; une cloche résonna ; alors, on entendit le commandant, la bouche au porte-voix, crier au mécanicien en chef :

—Etes-vous prêt à manœuvrer ?

L'autre, d'en bas, répondit :

—Je suis prêt !

La voix de l'officier s'éleva encore, disant :

—En route !....

Et tout aussitôt, ainsi qu'un monstre qui s'allonge et se détend, le grand paquebot parut s'abaisser, glissant doucement, l'hélice battit l'eau de brusques coups qui semblaient s'enfoncer dans des nappes d'écume floconneuse ; sous les halètements formidables de sa machine encore contenue, le bateau marchait, salué par les vivats des gens restés sur le quai, tandis qu'autour de lui, les vagues se heurtaient, clapotantes, avec un bruit sourd de révolte rageuse.

Bientôt le vieux port, la jetée couverte de monde,—des docks au Phare,—le Frioul, le château d'If, tout cela lentement disparut, pendant que, dans le ciel d'un bleu magique, les teintes rouges du couchant étendaient à l'ouest leurs royales pourpres de sang.

Encore quelques minutes, et derrière, déjà loin, les grandes roches dominées par le petit sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde, s'effaçaient à leur tour dans les lueurs mourantes du jour qui s'en allait.

Maintenant, c'était fini ; les côtes de France avaient complètement disparu, l'*Etoile des Mers*, à peine agitée par les vagues bleues de la Méditerranée, que la lune commençait à argenter doucement, filait à toute vapeur vers Alger, où elle devait arriver trente-six heures plus tard.

A ce moment, seule entre le ciel et l'eau, sur ce navire où elle ne connaissait personne, Jacqueline se sentit envahir par un grand, un immense découragement.

Elle était debout, regardant droit devant elle, comme si ses beaux yeux eussent essayé de voir, à plus de cent cents kilomètres de distance, ce mari tant aimé, qui l'attendait anxieux et tourmenté, la sachant en route.

De nouveau, la pensée aiguë, poignante et douloureuse qui, au départ, avait labouré son cœur comme un coup de couteau, se fit encore jour en elle.

—Reverrait-elle Michel ?

Contre tous les obstacles matériels qui la séparaient de lui ; elle se sentait impuissante, avec une grande révolte toute prête à éclater.

Sans autre cause, tout à coup, un immense désespoir la prit ; elle alla s'asseoir sur un des fauteuils de paille installés pour les passagers sur le pont, elle cacha sa tête dans ses mains, et laissa couler ses larmes.

Il y avait quelques instants qu'elle était là, ne relevant point les yeux, pleurant toujours, quand une main s'appuya sur son épaule, tandis qu'une voix très douce lui disait :

—Vous pleurez, madame ? Votre douleur est-elle de celles qui veulent accepter une consolation ?

Jacqueline se redressa aussitôt.

Une religieuse était devant elle, toute blanche dans sa robe immaculée, avec son voile noir qui la faisait ressembler à une hirondelle aux ailes repliées.

Le visage un peu long, était fin et sympathique, empreint d'une suprême distinction ; le front que le bandeau ne couvrait pas, [illegible] de volonté et d'intelligence ; les yeux, très clairs, [illegible] semblaient faits pour le commandement, tant il y avait dans leur regard de décision et d'énergie.

La sœur était à peine plus âgée que Mme Loisy; vingt quatre ou vingt-cinq ans tout au plus ; ses vêtements blancs tombaient tout droits sur ses pieds, avec une aisance souple et souveraine qui n'était égalée que par la grâce souple de ses mouvements.

Jacqueline, attirée par le doux regard qui cherchait à lire en elle, tendit spontanément sa main.

—Je vais rejoindre en Algérie mon mari, un ingénieur, dit-elle. C'est la première fois que je voyage seule; et me trouver sans personne sur cette mer immense m'a causé un accès de découragement dont je n'ai pas été maîtresse.

Je vous remercie de votre bienveillance, madame, j'y suis on ne peut plus sensible.

L'inconnue s'inclina avec un sourire.

—Nous sommes cinq religieuses sur ce bateau, dit-elle, de l'ordre nouveau des Sœurs de France. Nous allons en Algérie et en Afrique pour faire connaître Dieu et la patrie aux Arabes et aux sauvages, aux femmes surtout, car nous avons plus de facilité à entrer dans les harems que les missionnaires, auxquels ils restent impitoyablement fermés. Si vous le voulez, madame, vous pourrez vous joindre à nous jusqu'à Alger. De cette façon, vous éviterez les ennuis qui peuvent surgir sur les pas d'une femme telle que vous, voyageant seule.

Jacqueline accepta avec reconnaissance.

Elle était logée dans une cabine isolée, tandis que la sœur avait été casée avec une personne étrangère dont les allures ne lui plaisaient pas.

Mme Loisy proposa à la religieuse de venir avec elle, ce qui fit à la sœur un plaisir non dissimulé.

Au dîner, Jacqueline prit place à côté de sa nouvelle amie et aussitôt après le repas, comme il était trop tôt pour aller se coucher, la sœur qui avait parlé la première à Mme Loisy et qui paraissait être la supérieure, car les autres ne lui adressaient la parole qu'avec un très grand respect, l'appelant "Notre Mère", proposa de monter sur le pont.

Le petit groupe s'installa à l'arrière, où respectueusement les passagers s'écartèrent afin de ne pas importuner les jeunes femmes par leur présence.

La lune, maintenant, était tout à fait levée, et sur les flots d'azur foncé, elle laissait tomber sa lumière frémissante, semblable de loin en loin à de longues traînées de gaze blanche, poudrée de diamants.

Derrière, au milieu du cristal foncé, dans la raie profonde, faite par le bateau, un long sillon se formait blanc et phosphorescent, faisant entendre un bruit très doux de soie froissée.

Au-dessus des têtes, le ciel s'étalait avec ses myriades d'étoiles qui brillaient ce soir-là d'une pureté métallique, et au milieu desquelles le fanal attaché au grand mât ressemblait à une planète immobile, plus grosse que ses sœurs du firmament.

Les passagers causaient, fumaient, discutaient.

A côté des femmes qui avaient déjà fait connaissance pour parler chiffons et toilettes, il y avait des officiers qui demandaient pour l'Algérie une organisation exclusivement militaire, et des négociants qui soutenaient, avec un acharnement semblable, que notre colonie devrait relever seulement du ministre du commerce, le seul capable de la développer.

Dans leur coin, les religieuses, toutes des jeunes filles appartenant aux meilleures familles parisiennes, causaient de leur œuvre. On sentait dans leurs paroles ce souffle ardent de patriotisme, dont Paris semble garder les purs et grandes traditions avec un soin si jaloux.

Bercée par les molles ondulations du navire et par le bruit mystérieux des vagues qui se brisaient contre les parois de l'immense bateau, Jacqueline les écoutait, les admirait, trouvant sublimes d'enthousiasme et de courage ces créatures, presque des enfants, qui s'en allaient sans peur et sans défaillance porter la lumière de la foi et de la civilisation aux endroits les plus périlleux.

Comme fille de soldat, elle sentait en son âme chanter et s'exalter tout ce qu'il y avait en elle de bravoure, de noblesse, d'amour sacré du pays dans lequel elle était née.

Bientôt, elle sut ce qu'était, non seulement leur œuvre admirable entre toutes, fondée par un prélat dont le monde entier connaît l'ardent patriotisme et l'inlassable activité ; mais Mme Loisy apprit également qui étaient les jeunes filles qui l'entouraient.

Elles portaient, en effet leurs noms de famille, ainsi que les religieuses du Sacré-Cœur.

C'est de cette façon que Jacqueline connut celle qui avait essayé de la consoler, et lui avait inspiré au premier abord une si vive, si irrésistible sympathie.

C'était Mme Gabrielle de Sennevoy, la plus jeune fille du vice-amiral célèbre dans les fastes de la marine pour cette campagne de l'Extrême-Orient, si brillamment conduite par lui. Née dans une famille de héros, bercée toute jeune par les exemples d'un patriotisme puisé aux sources mêmes de la vie, Gabrielle de Sennevoy avait voulu servir son pays à sa façon, et était entrée pour cela dans l'ordre des Sœurs de France.

Bientôt distinguée par le prélat fondateur, elle venait d'être désignée par lui pour être la supérieure de la mission du Soudan, lorsque Mme Loisy la rencontra.

Vers dix heures, la brise ayant fraîchi tout à coup, la température s'abaissa au point que tout le monde quitta le pont pour descendre dans les cabines.

Les sœurs, naturellement, firent comme les autres passagers.

Bientôt, les premières plaintes du vent se firent entendre ; c'était le mistral qui se levait.

Peu à peu, ces plaintes, d'abord lentes et contenues, s'accrurent, montèrent, se gonflèrent, ressemblant à des sanglots, entremêlés de cris de douleur.

Toute la nuit, et d'heure en heure, la violence de la tempête augmenta ; au point du jour, elle redoubla encore ; maintenant, dans les cordages qui s'entrechoquaient avec rage, il passait de longs hurlements fous, répercutés à l'infini dans les solitudes effroyables de la nuit et de la mer ; autour du bateau qui filait avec une vitesse folle, les vagues s'élevaient en mugissant, comme si elles eussent voulu réduire en poudre les grandes murailles de bois.

Jacqueline, mal à l'aise sur l'étroite et dure couchette, ne ferma point l'œil de la nuit.

Enfin, par l'étroit sabord placé vis-à-vis des deux lits superposés, le jour parut.

Aussitôt Mme Loisy sauta par terre, et courut regarder par la petite lucarne.

A perte de vue elle aperçut alors la mer, non plus bleue et transparente comme la veille, mais grise, terne, noirâtre, avec d'immenses nappes d'écume blanche, qui couraient pressées les unes derrières les autres.

Un léger bruit fit retourner la jeune femme : Mme de Sennevoy était à ses côtés.

—Il y a gros temps, je crois, ma sœur, dit Jacqueline épouvantée, qu'en pensez-vous ?

L'autre, comme fille de marin, avait été familiarisée dès son enfance avec toutes les choses de la mer.

—Si c'est le mistral qui continue à souffler ainsi qu'il le faisait hier au soir, dit-elle, nous serons fortement secoués, mais sans danger.

—Et autrement ?

—Dame ! Le vent d'est est mauvais sur la Méditerranée.

—Je vais voir là-haut ce qu'en disent les marins, déclara Mme Loisy.

La religieuse l'approuva.

—C'est cela, dit-elle ; moi je rassurerai mes sœurs pendant ce temps; revenez le plus tôt possible nous donner des nouvelles.

Les deux jeunes femmes se serrèrent la main, et quittèrent ensemble la cabine.

Quelques secondes après, Jacqueline était sur le pont du navire.

Vers l'Orient, le ciel était d'un noir d'encre; un vent tiède soufflait par rafales, puis se taisait pendant quelques secondes, pour reprendre après, avec des cris plus aigus, et des tourbillons plus vertigineux.

La mer furieuse soulevée comme par une main invisible et acharnée, battait les flancs de l'*Etoile des Mers*.

Le commandant soucieux vint du côté de Mme Loisy dès qu'il l'aperçut.

La jeune femme, impressionnée outre mesure par tout ce qui l'entourait, balbutia, effarée :

—Le temps est bien mauvais, n'est-ce pas, monsieur ?

L'officier voulut essayer de sourire, il y parvint mal.

—Ce n'est rien, dit-il, rien qu'une petite tempête de vent d'est qui se prépare. Redescendez dans votre cabine, madame, ou bien dans le salon d'en bas, si vous l'aimez mieux, il est à votre disposition et à celle des religieuses ; mais ne remontez sur le pont ni les unes ni les autres. Nous n'avons pas besoin de femmes ici.

—Mon Dieu ! il doit y avoir un grand danger !.... murmura Jacqueline toute pâle en pensant à Michel qu'elle ne reverrait pas.

Le commandant, la voyant plus blanche qu'une cire, appuyée sans forces contre l'un des mâts, eut pitié de son angoisse.

—Du danger ! répéta-t-il en affectant un ton indifférent, non, il n'y en a point. Mais il faudra faire des manœuvres, pas mal de manœuvres même, et moins nous aurons de monde autour de nous, mieux cela vaudra.

Mme Loisy, sans paroles, son cœur serré à l'étouffer, jeta un regard désespéré vers l'horizon.

Les nuages couleur d'encre avançaient avec une rapidité folle, chassant devant eux les mouettes effarées qui frôlaient les vagues avec des cris aigus ; au loin les flots prenaient une lugubre teinte de deuil, et ressemblaient aux vastes plis d'un drap mortuaire, sur lequel les longs jets d'écume blanche venaient semer des larmes d'argent.

A continuer.

AMUSEMENTS.

Académie de Musique de Bidwell.

LA SEMAINE DE NOEL ! Commençant dimanche 22 déc. 1889. Engagement de l'acteur populaire

M. ROBERT DOWNING !

Secondé par Mlle EUGENIE BLAIR et une excellente troupe dramatique.

Le [illegible] sera ouvert jeudi 19 décembre, pour la vente des sièges.

Mercredi 25 déc., Matinée de Noel.

[illegible]

Dimanche 29 déc.—Le grand succès de New York [illegible], de New York.

14 déc—

THEATRE ST-CHARLES.

J. M. Gilbert.........Locataire et Directeur

Dimanche, 8 déc.—Une Semaine,

Le succès du "Great New York Madison Square Theatre.

MAY BLOSSOM,

The Fisherman's Bride.

[illegible] dans le rôle de May.

10, 20, 30c. Pas d'augmentation dans les prix.

Matinées: Mercredi et Samedi.

Dimanche 15 décembre—Elliot's Jolly Voyagers and Grand Vaudeville. 8 déc—

GRAND OPERA HOUSE !

CE SOIR

Samedi et Samedi Matinée,

NELLIE McENERY,

Dans sa nouvelle pièce

"FOR SWEET CHARITY'S SAKE."

Dimanche soir, 15 Déc 1889—Little Lord Fauntleroy. 10 déc—tf

FARANTA

Pour la réouverture de son établissement,

Au coin des rues Bourbon et Orléans,

DIMANCHE 15 DECEMBRE.

Il exhibera les

Diefenbach's Great Transatlantic Shows.

Entrée, 10 cts. Sièges réservés, 10 cts de plus. 14 déc—2t

RUBINSONS

Semaine commençant jeudi, 12 décembre—La machine parlante du Prof. Milton, la Bande Marimba, la dame aux longs cheveux, l'énorme [illegible], les oiseaux savants du Prof. Angelo, un artiste mouleur en terre glaise. 19 décembre, Perry Comeley, l'homme qui se pend lui-même. 12 déc—

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU QUE CE SEIZIÈME JOUR du mois de novembre de l'an du Seigneur mille huit cent quatre-vingt-neuf et, de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, James Simeon, notaire, dûment commissionné assermenté et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, personnellement sont venus et ont comparu les personnes dont les noms sont signés plus bas, lesquels ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations, ils se sont contractés et associés, s'engagent, elles et les personnes qui dans l'avenir pourront s'associer à elles, à former une corporation en corps politique en droit pour les objets et fins et aux conditions ci-après stipulées ; savoir :

ARTICLE I.

Le nom de la corporation est la SILVER CREEK MINING AND MILLING COMPANY, et son domicile est établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Les objets et les fins de cette corporation sont ici déclarés être : acquérir, de maintenir, louer, exercer et exploiter des mines d'or, d'argent et d'autres minerais et métaux dans le Territoire du Nouveau-Mexique, aux Etats-Unis d'Amérique, et ailleurs ; et à cette fin, elle pourra acheter et louer toutes les terres, terres moulins, [illegible] qui seront nécessaires pour l'accomplissement de ces objets et fins.

ARTICLE III

La durée de la corporation est fixée à cinquante années à partir de cette date, à moins d'une dissolution par un vote des deux-tiers des actionnaires [illegible] dans un journal publié en la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] à chacun des actionnaires.

ARTICLE IV.

Cette corporation pourra poursuivre et être poursuivie devant les tribunaux en son nom incorporé, posséder, recevoir, acheter, transférer, vendre, louer, hypothéquer [illegible] tous ses biens, meubles et immeubles [illegible] terres, moulins, machines, etc., [illegible] les pouvoirs et privilèges que la corporation à le droit d'exercer [illegible] des lois générales de cet Etat [illegible].

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation sera d'un million (\$1,000,000) de dollars divisé en un million d'actions d'un dollar chacune. Le capital sera payé de la manière que le Conseil d'administration [illegible] de temps en temps [illegible].

ARTICLE VI

Tous les pouvoirs incorporés de cette compagnie sont remis à un Conseil d'Administration composé de [illegible] directeurs [illegible] la première assemblée du Conseil [illegible] aura lieu le premier lundi de mars de chaque année [illegible] Les directeurs [illegible] La première assemblée [illegible] seront: MM. A. Lecoq, R. Beauvais, E. C. Rosen, B. D. Peal, F. A. Pike, George A. Spyker, J. J. Lee, E. A. Lumiaire, V. Mauberret, E. S. Maunsell, Ed Nestor et Frank Baxter. Leur mandat expirera le premier lundi de mars 1891. En cas de mort, de démission ou d'incapacité de l'un quelconque des Directeurs pendant la durée de son mandat, la vacance sera remplie par les autres membres du Conseil.

ARTICLE VII.

A l'expiration de cette Charte, ou en cas de dissolution, les affaires de la compagnie seront liquidées [illegible] élus à une assemblée spéciale des actionnaires, convoquée après trente jours d'avis spécial public, ainsi qu'il est pourvu dans l'Article III de cet acte d'incorporation.

ARTICLE VIII.

Le président pourra, à sa discrétion, et devra, sur la requête écrite de quinze actionnaires représentant au moins (100,000) cent mille actions du capital de la corporation, convoquer une assemblée spéciale des actionnaires de la corporation.

ARTICLE IX.

Cet acte de corporation pourra être changé, modifié ou altéré avec le consentement des trois quarts (3/4) des actions du capital représentées à toute assemblée générale convoquée dans ce but après dix jours d'avis d'une telle assemblée dans un ou plusieurs journaux quotidiens publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire ne sera jamais responsable des contrats ou des erreurs de la dite corporation pour une somme excédant le reliquat dû sur ses actions [illegible]. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation ne pourra avoir l'effet de rendre cette charte nulle ou n'exposera aucun actionnaire à une responsabilité [illegible].

Ainsi fait et passé en mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lou., le jour et la date précédemment désignés, en la présence de John T. Michel et d'Alphonse J. Cuneo, témoins compétents, qui ont [illegible] leurs signatures avec celles des dites personnes et la mienne, notaire.

Original signé :

GEORGE A. SPIKER,
par pro E. A. Brandao,
E. A. LUMINAIS,
ED. NESTOR,
FRANK BAXTER,
par pro Ed. Nestor,
E. S. MAUNSELL,
par pro A. Lecoq,
A. LECOQ,
R. BEAUVAIS,
E. C. ROSEN,
B. D. PEAL,
F. A. PIKE,
par pro E. A. Brandao,
JAS. J. LEE,
V. MAUBERRET,
par pro A. Lecoq.

Témoins :
ALPHONSE J. CUNEO,
JOHN T. MICHEL.
JAS. SIMEON, Notaire.

Je, soussigné conservateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la SILVER CREEK MINING & MILLING CO. a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, livre [illegible], page [illegible].

Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1889.

V. J. JOUBERT.
Député Conservateur des Hypothèques.

Je, JAMES SIMEON, notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que ce qui précède est une copie exacte et correcte de l'acte original passé pardevant moi, et de [illegible] des hypothèques en ma possession. Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1889.

(L. S.) Signé : JAMES SIMEON, Notaire.

[illegible] 21 déc—5 (en 30)

Succession de Francis W. Brenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 28,077—Division A.—Attendu que Willie Alcine Brenner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration, dans la succession de feu Francis W. Brenner, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 déc—6 10 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente des comptoirs et inscriptions, etc., d'une pharmacie.

Ensorcebilités de Miller Frère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,959—En vertu d'un ordre de vente en date du 25 novembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 24 décembre 1889, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir :

Sur les lieux au coin des rues St-Denis et [illegible].

Tout le contenu et les installations, etc., de la pharmacie située à la dite encoignure d'après un inventaire enregistré.

Termes et Conditions—Cela étant la seconde et la dernière vente, la dite propriété sera adjugée finalement au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une garantie avec de bonnes et solvables sécurités, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement final. L'adjudicataire aura à déduire du montant de son enchère et paiera comptant les frais du shérif et du greffier, etc., s'élevant à environ soixante-quinze piastres.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
[illegible] 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mary F. Schumert et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,227—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et la Place Commune, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent en quelque sorte que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Douane ; le dit lot de terre mesurant, en mesure française vingt-et-un pieds six pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent-vingt pieds. Ensemble avec cinquante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété. Etant la même propriété acquise par les Francis Schumert, d'après un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 24 octobre 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions.—Comptant, pour payer la réclamation du poursuivant, savoir la somme de six cent soixante-quinze piastres, montant de l'emprunt du stock, avec dix pour cent d'intérêt sur le dit montant à partir du 1er janvier 1879 et une autre somme de douze cents piastres, montant des contributions sur les dites actions de stock.

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur \$150 à partir du 1er décembre 1881 ; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur \$150 à partir du 1er décembre 1882, et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur \$150 à partir du 1er décembre 1883, et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur \$150 à partir du 1er décembre 1884 ; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur \$150 à partir du 1er décembre 1885, et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur \$150 à partir du 1er décembre 1886 ; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur \$150 à partir du 1er décembre 1887 ; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur \$150 à partir du 1er décembre 1888 ;

Le tout jusqu'à paiement, ensemble avec les frais et charges de procédures et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété ; l'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette hypothécaire du dit stock, pas encore dû, mais sujet à être appelé conformément à la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir : la somme de cinq mille sept cents piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 déc—11 18 25—jan 2 9 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux lots de terre de valeur avec bâtisses, rue General Taylor, entre Camp et Magazine, (dans le Quartier de la rue Prudence.)

John E. Peters vs Mme Julia Alchimes, individuellement et comme tutrice naturelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,454—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Paille Commune, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues General Taylor, Camp, Prudence et Magazine, désignés comme lots numéros huit et neuf, sur un plan dressé par [illegible] dans le bureau de James Graham, ex-notaire, [illegible] le dit lot mesurant l'un à l'autre et cinq lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de cent douze pieds, onze pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9déc—9 16 23 30—6 11 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy, Mme Veuve Eliza H. Weaver, subrogée vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,944—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commune, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, [illegible] Jefferson, [illegible] David, Edmond et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No [illegible] sur un plan dressé par Mysinger le 24 janvier 1866 et déposé comme plan No 56 dans le livre des plans de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. [illegible] lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Kruttschnitt à Charles H. Shute, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 ce obre A. D. 1889, et mesurant cent quarante-neuf pieds [illegible] à la rue Edmond sur une profondeur de cent quarante-cinq pieds [illegible].

Acquis par le défendeur de Charles D. [illegible], pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 déc—9, 16, 17, 24, 31—jan. 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Commercial Homestead Association vs. Edward Thompson, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,697—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 décembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Quatrième District, en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Deuxième, Troisième et Baronne, et désigné sur une esquisse annexée à un acte de vente par Mme Vve Bernard Hahn à Mme Lottmann, pardevant John F. Coffey, le 4 février 1879, comme "B 2", et mesurant trente deux pieds de face à la rue Carondelet sur cinquante-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le dit morceau de terre "B 2" est une partie du morceau de la portion de terre désigné comme "B" sur une esquisse annexée à un acte de vente de Henrietta Bauer, veuve de Fred. Lutz, à Mme Catherine Klein passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 23 novembre 1871 et la dite portion de terre "B 1" faisant partie d'une plus grande portion de terre désignée par la lettre "A", sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, notaire en cette ville, le 6ème jour de juin 1856 de Hermann Exterstein à Mme Henrietta Lutz.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 nov—20 27—déc 4, 11, 18, 21

Proclamation du Gouverneur

Révocation des restrictions de la Quarantaine.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

Attendu qu'à une séance du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane qui a eu lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 17me jour du mois d'octobre 1889, une résolution fut adoptée priant le Gouverneur de [illegible] une proclamation révoquant à partir du 1er novembre prochain toutes les restrictions quarantenaires à l'endroit des navires arrivant au port de la Nouvelle-Orléans ;

Donc je, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu du droit dont je suis investi par la loi, révoque et annule la Proclamation annuelle de Quarantaine émise par moi le 15me jour du mois d'avril 1889, révocation et annulation devant prendre effet à partir du 1er Novembre 1889.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Bâton-Rouge, ce 21me jour d'octobre A. D. 1889.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Par le Gouverneur :
GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat. 26 oct—tf

THE NEW-ORLEANS BEE,

Edition de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

By annum, \$12 ; six months, \$6 ; three months, \$3 ; one month, \$1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

By annum, \$3 ; six months, \$1.50 ; three months, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété à l'encoignure des rues Johnson et Lapeyrouse.

Succession de Mary Bauer, épouse de Antonio Mascaro.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 11 janvier 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1889—la propriété suivante, savoir :

Un terrain d'encoignure situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Lapeyrouse, Onzaga, Johnson et Galvez, mesurant 31 pieds de face rue Lapeyrouse sur 117 pieds 9 pouces de profondeur et faisant face à la rue Johnson. Ensemble, une maison couverte en ardoises, ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance et un grand hangar dans le fond du terrain.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.

10 déc—10,14,21,28—janv 4,11

Maison double rue des Français, No 221.

Succession de Mme F. G. Gaspard. No 26,387.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 28 décembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1889, les propriétés suivantes, savoir :

1° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Français, Champs Elysées, Marais et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, une maison double couverte en ardoises, ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisances, cour briquetée, etc., etc.

2° Un terrain vide dans le carré d'îlet compris entre les rues Dorgenois, Rocheblave, Aubry et St Bernard, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 110 pieds de profondeur ; lequel lot de terre est désigné par le No 8 de l'îlet No 26. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant F. L. Foutchy, notaire.

Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'acquisition.

Un dépôt de 20 pour cent comptant sera exigé.

24 nov—24,30—déc 7,14,21,28

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Joseph Hattier.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—No 26 241.

Au plus haut offrant.

Un site de valeur pour bâtir,

Ensemble avec une bâtisse en bois, solidement construite, connue par le No —, rue des Ursulines, entre Dorgenois et Broad.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. R. Robinson, encanteur, bureau 184 rue de la Commune—SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 34 et désigné par le No 17 borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Dorgenois et Broad et mesurant 31 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet No 342 et désignés par les Nos 15 et 16, borné par les rues Ursulines, St Philippe, Dorgenois et Broad. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 147 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage solidement bâtie, couverte en ardoises, cuve, écurie, etc., convenable pour un magasin quelconque, et avec une petite dépense peut être convertie en une résidence convenable, située dans une rue très large, bien pavée, avec une double ligne de chemin de fer ; voisinage excellent.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Morgan Gurley, notaire ; 10 pour cent sera requis sur les lieux pour tout la vente.

30 nov—30—7 14 21 28 déc—4 jan

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE A ALGER

Le cottage en bois, No 5 rue Homer.

Le joli cottage en bois, No 87 rue Homer.

Un lot vacant adjacent.

Mme Lena Smith vs. Edward Bernes et als.

Vente pour un partage.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, près de la rue Gravier, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable Théo. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé le 20ème jour de décembre 1889, Dossier No 29,391, dans l'affaire de Lena Smith vs. Edward Bernes et als, pour un partage, il sera vendu :

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 8, borné par les rues Homer, Jackson, Verret et Vallette, désigné par le No 13, lequel mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 87 rue Homer, ayant 3 chambres, citerne, etc., et se loue \$8 par mois.

2° Un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville (Alger), dans l'îlet No 18, borné par les rues Homer, Newton, Madison et Jefferson, désigné comme une moitié du lot No 12 et mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois connu comme le No 5 rue Homer, ayant 3 grandes chambres, cuisine, hangar, arbres fruitiers, fleurs, etc., en bon état et se louant environ \$6 ou \$10 par mois.

3° Un lot ou portion de terre, situé dans le même district et l'îlet que la dernière propriété décrite et désigné comme partie du lot No 12, étant l'autre moitié du lot No 12 et mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de 120 pieds ; le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, avec arbres fruitiers, etc., qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Une moitié en plus comptant, et la balance à un an avec 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles les billets devant être divisés en coupons pour satisfaire les parties intéressées ; 10 0/0 devant être payé sur les lieux. Les vendeurs paieront les taxes de 1889.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

6 déc—8 15 22 29—5 11 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

Un Cottage en bois,

Rue des Arts ;

Un joli Cottage en bois,

Rue Villeré.

Succession de John P. Graff, décédé.

Conditions faciles.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté le 2 décembre 1889, Dossier No 28,179, pour compte de la succession de John P. Graff, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1° Un morceau ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 645, borné par les rues des Arts, Music, Robertson et Claiborne, lequel mesure 32 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 134 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 4 chambres et une cuisine, 2 citernes, hangars, etc, valant \$10 ou \$12 par mois.

RUE VILLERÉ.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Port, Robertson et l'Avenue Lafayette, désigné par le No 2 ou 19, et mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds, le tout plus ou moins, en mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 3 chambres et une cuisine, galerie, 2 citernes, etc., joli jardin devant, et valant \$10 ou \$12 par mois. Le tout conformément à des plans à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans avec 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles et ordinaires, telles que lien du vendeur, frais d'avocat, assurance, etc., 10 0/0 payé comptant sur les lieux, l'acquéreur payera les taxes de 1889.

Actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 déc—4, 8, 15, 22, 29—janv. 4.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Propriété de logement rémunérative.

Rue du Camp entre Lyon et Upperline.

Succession de Rosario Mustelbone.

No 27,232—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 176 rue Commune—SAMEDI, 21 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 novembre 1889 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

Deux certains lots de terre, Nos 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Lyon et Upperline, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double avec 2 chambres de chaque côté et un cottage simple ayant 2 chambres, dépendances, etc., le tout se louant à raison de \$15 par mois. Double ligne de char rue Magazine et chemin de fer [illegible].

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant J. Hch. Spearing, Esq., notaire, au frais de l'acquéreur.

10 nov—16 23 30—déc 7 14 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques meubles de maison, magnifiques meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, meubles en bois de rose et de noyer noir.

Literie, nattes, chaises, rideaux en dentelle, miroirs élégants, jolies chaises, vaisselles, verreries, articles de fantaisie et autres articles.

Succession de Mary Hockley, connue sous le nom de Molly Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 29,620.

A l'encan.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 196 1/2 rue Gravier—JEUDI, 19 décembre 1889, à 10 1/2 heures A. M., au local No 40 rue Bassin, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," en date du 7 décembre 1889, Dossier No 29,620, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan, le contenu de la susdite résidence conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la dite cour.

Conditions—Comptant avant livraison.

8 déc—à date

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de valeur dans le Troisième District.

Excellents pour y bâtir.

Succession de Anna Bellocour, épouse de J. P. Fontan.

No 28,364—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, encanteur,—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Theo C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 26 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

Vingt-un terrains dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Flood, Urquhart, Marais et Andry, mesurant comme suit :

Les terrains de 1 à 11 inclusivement, chacun 31 pieds 2 pouces de façade rue Flood, sur une profondeur de 130 pieds.

Les terrains de 12 à 15 inclusivement, mesurant, chacun, 32 pieds de façade rue Urquhart, sur une profondeur de 171 pieds 6 pouces et 4 lignes. Le terrain No 16 mesure 21 pieds 6 pouces de façade rue Urquhart, sur 171 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le terrain No 17 mesure 22 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue des Marais, sur 171 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur. Les terrains Nos 18 à 21 inclusivement, mesurant, chacun, 32 pieds de façade rue des Marais, sur 171 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ; le reste à un an de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave Le Gardeur, jne., notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

7déc—7 14 21 28—4 11 jan

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Gages ! Gages !

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau : 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 16 décembre 1889, et les jours suivants, à 11 heures A. M., il sera vendu chez Jos. Angiade, prêteur sur gages, coin Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, comprenant diamants, montres en or et en argent, chaînes de toutes descriptions, fusils, revolvers, argenterie, plaqués et de fantaisie et autres articles.

Conditions—Comptant. 11 déc—à date

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, effets mobiliers, etc.

Dans l'affaire de la succession de Dr J. Sabin Carter.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B.—No 28,636.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 21 décembre 1889, à 11 heures A. M., au local No 62 Avenue Carrollton, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, daté du 13 décembre 1889 il sera vendu un lot de meubles de maison et effets, stove, ustensiles de cuisine, un lot de médecines, à peu près 3 cordes de bois et 3 tonnes de charbon.

Conditions—Comptant sur les lieux.

13 déc—15 à la date inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District, No 130 rue Sud Rempart, près du marché Poydras. Une moitié d'intérêt indivise dans le Washington Bath House, situé rue Fort Espagnol.

Vente à l'encan avec des conditions faciles.

Dans l'affaire de la succession de John Barbé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,264.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 28 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 18 novembre, 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Remparts, Bassin, Perdido et Poydras, désigné par le No 26, sur un plan de J. Pilié, en date du 16 mai 1833 et mesurant 28 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Rempart sur 102 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises, désignée par le No 130 rue Sud Rempart, contenant 8 chambres, 2 cabinets et galerie en arrière, véranda en avant sur la banquette et dans la cour une bâtisse séparée à deux étages, contenant 4 chambres, citerne, lieux d'aisances doubles, hangar, etc. La partie inférieure de la bâtisse est subdivisée en deux magasins.

Cette propriété offre des attractions extraordinaires comme site de choix pour affaires, commandant un loyer sûr et rémunérateur.

Aussi, la moitié indivise de l'intérêt du Washington Bath House, situé au Fort Espagnol, dont les revenus pour cette année étaient de \$120.

Pour la propriété foncière :

Conditions—Un tiers ou plus comptant ; balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de poursuites pour en forcer le paiement. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. L'acte de vente pardevant Fred. Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente, et pour la moitié indivise de la dite Washington Bath House, comptant sur les lieux.

Voir le plan à la Bourse.

24 nov—24 30—déc 7 14 21 28

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

VINGT-CINQUIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte.

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente :		
Sur risques d'incendie	\$136,866 75	
Sur risques maritimes	2,643 96	
Sur risques de rivières	6,622 02	
Total des primes	\$155,837 43	
Moins—Primes non acquises	40,003	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		\$115,834 43
Pertes payées :		
Sur risques de feu	40,342 32	
Sur risques maritimes	1,297 36	
Sur risques de rivières		
[illegible]	2,347 36	
Taxes et dépenses, moins intérêts	26,707 36	
Réassurances et primes remboursées	12,840 40	
		81,742 80
Profits		\$37,110 14
La Compagnie possède l'actif suivant :		
Propriétés foncières	\$251,082 32	
Actions de banques et de chemins de fer	26,443 55	
Billets garantis par hypothèques et de [illegible]	77,543 02	
Billets recevables	21,494 75	
Primes en cours de collection	15,120 33	
Certificats 6 0/0 de ville	26,307 50	
Billets hypothécaires en jugement	4,385 00	
Argent comptant	36,080 48	
		\$458,726 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

Signé F. POMPONY, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 22me jour de juin 1889.

Signé JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

P. A. Chaffraix	Jos. A. Shakespeare,
E. W. Smith,	W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle,	Alden McLellan,
Antoine Hopkins,	John B Lafitte,
Paul Fourchy,	D. Puig.
U. Marinoni.	

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, renfermant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	\$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	\$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS :

73......CHARTRES......73